Le banquet du 11 avril

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1929)**

Heft 87

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889466

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

conviendrez, avec nous, qu'une telle énumération, dans un rapport qui sera rendu public, compliquerait plutôt qu'elle ne servirait les tâches multiples et particulièrement lourdes qui sont aujourd'hui, comme hier et seront sans doute quelque temps encore, pour notre ministre, M. Dunant et pour les collaborateurs dévoués qui l'entourent, une source non seulement de labeur ininterrompu mais de constantes préoccupations.

Il est un point, toutefois, sur lequel notre Chambre de Commerce ne peut pas renoncer à exprimer, publiquement, sa légitime impatience :

Une convention générale d'arbitrage et de conciliation, signée le 6 avril 1925, par M. Herriot au nom du gouvernement français et par M. le ministre Dunant, au nom du gouvernement suisse, a été promptement ratifiée, la même année, par les Chambres fédérales. Elle a été ensuite approuvée, sans discussion, en 1926, par la Chambre des Députés. Mais, depuis trois ans, elle attend la ratification du Sénat.

Comment ne serions-nous pas douloureusement affectés par cette attente qui se prolonge et qui est d'autant moins explicable que la France a négocié entre temps, signé et ratifié des conventions toutes semblables avec plusieurs autres pays?

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que dans cette circonstance, comme dans tous les différends franco-suisses à l'applanissement desquels vous consacrez infatigablement votre intelligence et vos forces, vous serez toujours et inlassablement soutenu par la Chambre de Commerce suisse en France.

Paris, mars 1929.

Le Président :
J.-L. Courvoisier.

Le Secrétaire général :
Maurice Trembley.

Le Banquet du 11 Avril

Le banquet par lequel notre Chambre de commerce a décidé de célébrer le dixième anniversaire de sa fondation — et qui aura lieu jeudi 11 avril, à 20 heures, à l'Hôtel Continental — promet d'être une manifestation franco-suisse du plus haut intérêt.

A peine rentré d'Egypte, M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce, a bien voulu nous faire savoir qu'il y assisterait avec plaisir.

Parmi les premières réponses qui nous parviennent, à l'heure où nous mettons sous presse, signalons l'acceptation des personnalités françaises suivantes : M. Charmeil, directeur de l'Expansion commerciale et du Crédit, au ministère du Commerce ; M. R. Fighiera, directeur des Affaires commerciales et industrielles, au ministère du Commerce ; M. P. Elbel, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce ; M. Etienne Fougère, président de la Commission des douanes de la Chambre des députés ; M. Bonnefon-Craponne, directeur de l'Office national du Commerce extérieur ; M. Coulondre, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales au ministère des Affaires étrangères ; M. Roger Lehideux, président du Syndicat des Banquiers...

Du côté suisse, nous avons déjà annoncé l'acceptation de M. A. Dunant, ministre de Suisse, et nous venons de recevoir les réponses favorables de M. Meyer, consul de Suisse à Lyon ; M. Robert Laroche, président de l'Association suisse des Banquiers; M. John Syz, président, et M. le Dr Hulftegger, premier secrétaire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie; M. Robert Jornet, secrétaire général de la Chambre de commerce de Genève.

Le nombre des places n'étant pas illimité, nous prions instamment les membres et amis de notre Chambre de Commerce, qui désirent prendre part à cette manifestation, de réserver leur couvert sans retard (Prix du couvert: Fr. 100).